



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Peut-on encore toucher l'allocation compensatrice frais professionnels (ACFP) ?

Vérfifié le 02 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui. Cette allocation a été remplacée en 2006 par la [prestation de compensation du handicap \(PCH\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>), mais vous pouvez continuer à en bénéficier si vous la perceviez déjà. Pour cela, vous devez continuer de remplir les 5 conditions suivantes :

- Avoir moins de 60 ans
- Résider en [France métropolitaine](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R10147) (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R10147>) ou en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon
- Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité
- Exercer une activité professionnelle ou des fonctions d' élu (par exemple, conseiller municipal)
- Avoir des ressources inférieures ou égales aux plafonds de ressources pour percevoir l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Plafonds de ressources AAH

Nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales	Revenus annuels maximum	
	Vous vivez seul	Vous vivez en couple
0	10 843 €	19 626 €
1	16 265 €	25 048 €
2	21 686 €	30 469 €
3	27 108 €	35 891 €
4	32 530 €	41 313 €

Le montant de l'ACFP est d'au maximum de 901 € par mois.

A savoir : les sommes qui vous sont versées n'ont pas à être remboursées par vos héritiers à votre décès.

Textes de loi et références

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647)
(<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>)
Article 95

COMMENT FAIRE SI...

- Je suis en situation de handicap (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31029>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)